

# Concours Pocket Film – Tournoi des écoles

## Règlements généraux 2020

Le Festival cinéma du monde de Sherbrooke (FCMS) organise le **Concours Pocket film - Tournoi des écoles**, un concours de très courts métrages, réalisés avec téléphone mobile, tablette électronique ou appareil photo/vidéo. La tenue dudit concours se fait en collaboration avec les écoles secondaires participantes.

### PRIX À GAGNER

#### Au sein de chacune des écoles :

- Trois films seront sélectionnés dans chaque école par un jury interne.
- Parmi ces trois films, ce même jury désignera un film gagnant et son réalisateur se verra attribuer **une bourse de 100 \$**.
- Les réalisateurs et membres de l'équipe de tournage des trois films sélectionnés se verront remettre un **billet valide durant la semaine du Festival pour un film ou une activité** (hors activités identifiées), dans la limite de 5 billets par équipe. Ces billets seront envoyés par la poste à la personne-ressource de l'école, avant le début du festival.

#### Lors de la semaine du Festival cinéma du monde de Sherbrooke (2 au 9 avril 2020) :

- La remise de prix aura lieu dans le cadre d'une **soirée de projection gratuite et ouverte au public le mardi 7 avril à 19h au Théâtre Centennial**. Les trois films sélectionnés par chaque école y seront présentés.
- Les films gagnants de chaque école seront en compétition pour le prix **Meilleur film**, sélectionné par un comité externe et révélé lors de la Projection Pocket Film. Son réalisateur se verra attribuer **un chèque-cadeau de 300 \$ chez Best Buy**.
- Une **mention Prix du public** sera décernée à l'un des films projetés, suite à un vote du public lors de l'événement. Son réalisateur se verra attribuer **un chèque-cadeau de 100 \$ chez Best Buy**.
- 

#### Conditions de participation

- Aucun achat n'est requis pour participer ni gagner ce concours.
- Ce concours est ouvert à **tous les élèves des écoles secondaires participantes de la région de l'Estrie**.
- Le mot participant désigne le réalisateur ou la réalisatrice du film.

- Une seule personne par film sera éligible à titre de participant, à moins qu'il ne s'agisse d'une coréalisation (maximum 2 personnes). Il n'y aura pas de division ou de dédoublement des prix de la part du FCMS.
- Les participants de **moins de 16 ans doivent faire signer l'autorisation parentale/tuteur(e)** qui se trouve en page 8 du dossier du participant.
- Pour s'inscrire au Concours Pocket film - Tournoi des écoles, le participant doit remplir le formulaire de participation et le transmettre **avec son film** au plus tard **le 28 février, à 17 h** à la personne-ressource de son école (mentionnée sur le dossier du participant).

### Règles relatives aux films

- Les participants devront réaliser une vidéo (film de fiction, documentaire, film d'animation, stop-motion, expérimental) dont la durée se situe entre 1 et 4 minutes, excluant le générique.
- **Le film devra être une création originale**, tourné pour le concours entre le **27 janvier et le 28 février 2020** et **ne pas avoir été diffusé sur internet**.
- Le film devra être réalisé avec un téléphone mobile, une tablette numérique ou un appareil photo/vidéo. Le concours autorise l'utilisation de matériel vidéo semi-professionnel mais le réalisateur doit en aviser le Festival le cas échéant.
- Le film devra respecter le thème donné, soit la photo sur l'affiche fournie par le FCMS.
- Le film devra porter **un titre** et contenir **un générique de fin** (sous forme d'infographie ou une captation vidéo des informations) présentant minimalement le nom du réalisateur, des acteurs et le cas échéant, l'équipe de conception/production, ainsi que les crédits pour la musique.
- Le film devra être en langue française (sous-titres et/ou dialogues, le cas échéant).
- Le FCMS recommande aux participants de prendre connaissance des conseils techniques fournis en page 2 du dossier du participant avant la réalisation du film.

### Sélection des gagnants et des finalistes

- Chaque **établissement doit former un jury interne de trois personnes**, composé de membres du personnel enseignant et pouvant inclure 1 à 2 élèves. Le travail de jury se fait bénévolement, et les juré(e)s de chaque école sont exclus du concours.
- Du **2 au 13 mars**, le jury devra délibérer et sélectionner trois films, dont un film gagnant qui sera en lice pour le prix Meilleur film.

- La personne-ressource de chaque école s'engage à envoyer les films sélectionnés, ainsi que les noms des membres du jury, **au plus tard le 13 mars 2020, à 17h**. Pour l'exportation des fichiers, nous recommandons l'envoi via WeTransfer à l'adresse courriel suivante : [a.anne.cote@ftms.ca](mailto:a.anne.cote@ftms.ca).
- A la réception des films, un comité externe du FCMS visionnera les films gagnants de chaque école afin de déterminer celui qui remportera le prix du *Meilleur film*.

### Critères de sélection

- Les trois films seront sélectionnés par le jury en fonction de leur cohérence, originalité et leur lien avec la thématique. Au besoin, le jury peut disqualifier un film hors-sujet.
- Le FCMS se réserve le droit d'écarter les films jugés à caractère diffamatoire, violent, raciste, homophobe ou portant atteinte à la vie privée.

### Exclusivité et droits de diffusion

- **Le FCMS dévoilera le nom des trois films sélectionnés par chaque école sur son site web après le 13 mars.** Après cette date, l'école pourra également annoncer, à l'interne, les noms des films sélectionnés.
- Le FCMS garde l'exclusivité de la diffusion des films avant et pendant le Festival. Cependant, les écoles peuvent projeter les films sélectionnés à l'interne, avant le 7 avril, date de la soirée projection au théâtre Centennial.
- Le Festival cinéma du monde de Sherbrooke se réserve le droit de diffuser gracieusement les films sélectionnés dans le cadre du Concours Pocket film pour une période de 36 mois suivant la réception, sur Internet (chaîne YouTube du FCMS, site Internet et page Facebook) ou en projection publique.
- **Le 7 avril 2020 à 19h au Théâtre Centennial**, les films sélectionnés seront projetés lors d'une soirée gratuite, réunissant toutes les écoles participantes et ouverte au public, qui inclura la remise des prix.

### Engagement

- Par l'inscription du film au concours, le participant garantit qu'il est le seul propriétaire de tous les droits attachés au film, dont les droits d'auteur et les droits sur la musique. Le participant est responsable de la réparation de tout dommage relativement à cette clause.
- L'inscription au concours implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement par le participant.

*Note : Le masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.*